

# TABLE RONDE MATÉRIEL DE L'ACTIVITÉ VOYAGES **INSUFFISANT** **POUR GARDER NOS AGENTS !**

**Les agents du Matériel ont beaucoup donné pendant la crise sanitaire et cet investissement ne vient que renforcer un engagement qui était déjà fort dans un métier dont la dureté physique et technique n'est plus à démontrer.**

# **Agents dans les ateliers** : le respect des gestes barrières rend toujours plus complexes les conditions de travail.

# **Agents dans les structures d'appui et direction** : le déploiement du télétravail s'est fait dans des conditions souvent difficiles.

## **L'HEURE EST AU BILAN**

# **Les mouvements sporadiques** de grogne continuent à exister, notamment dans les ateliers d'Île-de-France.

# **La crise sanitaire a malheureusement permis de démontrer** que les décisions prises par la direction pour les agents du Matériel ne sauraient être la règle absolue et ne sont en tout cas pas opposables aux décisions prises pour les activités, qu'elles soient Voyages ou TER. Ainsi, le doublement de l'ICESR n'a pas été appliqué à tous lors du premier confinement, malgré les engagements pris par le directeur du Matériel. L'ICESR n'a pas ou peu été versée à TER. Quant aux agents Matériel de Fret, c'est encore pire.

# **Les écarts entre la province et l'Île-de-France** se sont creusés à travail égal.

# **Les départs** : les entreprises privées continuent à démarcher nos agents et les conditions de rémunération ne permettent toujours pas de fidéliser nos techniciens, notamment les climaticiens.

## **RAPPEL DE L'ANNÉE 2020**

# **250 recrutements** réalisés.

# **161 requalifications** de postes sur l'exercice de notations 2019-2020.

# **3,8 M€ engagés** sur les sujets qualité de vie au travail dans les technicentres de maintenance.

# **Revalorisation du travail de nuit** – une surprime pour tout agent affecté sur un roulement comprenant plus de 80 nuits par an :

→ **10 euros par nuit** pour les roulements entre 80 et 100 nuits ;

→ **15 euros par nuit** pour les roulements entre 100 et 120 nuits ;

→ **20 euros par nuit** pour les roulements de plus de 120 nuits.

# **Indemnité opérationnelle Matériel** de 136 euros par mois en Île-de-France pour 2 800 agents.

# **Revalorisation du travail de nuit le week-end**, avec une indemnité forfaitaire de 20 euros par nuit travaillée du samedi au dimanche et du dimanche au lundi, dès la première nuit et indépendamment du roulement (non cumulative avec la prime précédente).

# **Revalorisation du travail le week-end** avec une indemnité forfaitaire de 18 euros pour un travail de jour samedi et dimanche consécutivement, cumulable avec l'indemnité de travail du dimanche. ●

# **Les dispositions relatives au travail de nuit** : elles n'ont pas été mises en œuvre spontanément dans les entités et ont nécessité l'intervention des organisations syndicales, créant des écarts et des incompréhensions pour les agents en 3x8.

# **La nécessité de définir des parcours pro** attractifs est renforcée par ces constats. ☹☹☹

# TABLE RONDE MATÉRIEL DE L'ACTIVITÉ VOYAGES INSUFFISANT POUR GARDER NOS AGENTS !

## ENGAGEMENTS POUR 2021\*

- # **200 recrutements** supplémentaires.
- # **Développement** de l'alternance de 10 %, tant pour les dispositifs pilotés que les dispositifs isolés.
- # **139 requalifications** pour les agents de qualification B, C et D, en TM, validées lors des notations de mars.
- # **Un budget de 2,5 M€** pour la qualité de vie au travail dans les TM.
- # **Prime de 600 euros** par agent liée aux enjeux de Voyages (modalités en établissement).
- # **Revalorisation salariale** bas salaires (qualifications B ou équivalent contractuel) :
  - **les agents des TM de Voyages** sur les bassins d'emplois et les spécialités en tension seront revalorisés de B1-4 sur B1-5, au-delà des contingents déjà attribués, en commission de notations 2021. Les métiers de Voyages dans les TM depuis les quatre dernières années ont, en effet, développé une expertise supplémentaire sur le confort pour les plus bas niveaux de qualification par rapport aux autres activités ;
  - **les agents des bassins d'emplois et des spécialités en tension** ayant trois ans d'ancienneté en 2021 sur le niveau B1 seront notés niveau B2 sous réserve de maîtrise de l'emploi tenu en commission de notations 2021, hors contingents ;
  - **revalorisation salariale** équivalente pour les contractuels. ●

\*Ces engagements ne valent que pour les technicentres du périmètre Voyages et ne comprennent donc pas les TI, les TM TER, les TM Transilien Technifret et Techninat).

## CE QUE LA CFDT ESTIME

- #1 **Les revalorisations des salaires ne sont pas à la hauteur des enjeux stratégiques du Matériel : si on a divisé par deux les démissions en 2020, il faut tenir compte d'un effet de la crise Covid qui a pu freiner les velléités de démissions d'une part. D'autre part, il y a eu encore 50 démissions et les mesures salariales proposées ne suffiront pas à enrayer cette tendance. Pour mémoire, passer de B1-4 à B1-5 représente moins de 5 € par mois.**
- #2 **La direction n'a proposé que des mesures bas salaires, alors que les problèmes se situent à tous niveaux et toutes qualifications.**
- #3 **Le pilotage de la ligne métier n'existe plus au Matériel et les écarts se creusent entre les différentes activités : les grands perdants sont les agents du Matériel TER, Technifret, Techninat, Intercités et Transilien !**
- #4 **Le traitement des mutations est une bonne nouvelle, mais attention à ce que les écarts de rémunération ne viennent pas compromettre ces mouvements.**
- #5 **Les alternants ne sont pas captés en sortie d'alternance, souvent parce qu'ils poursuivent leurs études à l'issue du bac pro : la CFDT demande davantage d'alternants BTS pour qu'ils puissent continuer au sein de la SNCF et ne pas partir dans le privé. ●**

**LA CFDT DÉNONCE L'ABSENCE DE MESURES POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS DU MATÉRIEL ! SEULE L'ACTIVITÉ VOYAGEURS, MALGRÉ LES CONDITIONS QUE NOUS DÉPLORONS, A MIS LA MAIN AU PORTE-MONNAIE !**

